

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 32

Artikel: En chemin de fer
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
STRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

La fauille et la faux.

A propos des moissons, qui sont à peine terminées, je ne sais plus quel journal rappelait, l'autre jour, combien devait être charmant le spectacle d'une joyeuse bande de moissonneurs, au temps où l'on se servait encore de la fauille ; il suffit, pour s'en donner une idée, de consulter quelques vieilles gravures ou les planches coloriées de la Fête des vignerons vers la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci. Là le costume vaudois, dont on a beaucoup parlé ces derniers temps, devait être bien gracieux et bien à sa place, au bord d'un grand champ de blé aux épis ondoyants et dorés, que la fauille couchait à terre, et d'où moissonneurs et moissonneuses s'en revenaient le soir en remplissant l'air de leurs chansons.

Mais la fauille appartient au bon vieux temps, déjà bien loin de nous ; elle a fait place à la faux, comme le fléau a fait place à la batteuse à vapeur.

Puisque je parle de la faux, qu'on me permette ici une petite digression. La faux n'a pas toujours été un simple instrument de travail et de paix, dans les champs et dans les prés, témoin l'histoire des *faucheurs polonais*, dans les mains desquels elle devint une arme redoutable.

Ces soldats patriotes apparurent pour la première fois après le partage de leur malheureux pays, et se retrouvèrent dans toutes les insurrections, dans tous les combats où le sort de la Pologne a été en jeu. A peine la nouvelle d'un soulèvement pour l'indépendance de la patrie était-elle arrivée dans un village que le principal propriétaire invitait les paysans à s'armer pour la noble et sainte cause.

Tous ceux qui répondaient à cet appel portaient aussitôt leur faux au forgeron du lieu, qui, au moyen d'une opération facile, pratiquée sur l'anneau par lequel la faux s'attache au manche, en faisait une arme droite et meurrière, au lieu de l'instrument faisant angle avec le manche que nous connaissons. Les volontaires se rendaient ensuite devant l'église, située presque toujours sur une éminence. Là le curé bénissait et chacun se rendait,

armé de la sienne, à l'endroit convenu, tandis que les femmes et les enfants restaient au pied de la croix, priant pour ceux qui allaient combattre pour la liberté.

La bataille de Raclawice, en 1794, est la première victoire remportée par les *faucheurs* sur les Russes. Ceux-ci, bien supérieurs en nombre, se croyaient assurés de vaincre un ennemi n'ayant pour combattre que des faux, armes singulières et d'un maniement difficile. Mais l'art avec lequel Kosciusko, chef des patriotes, rangea sa petite armée, suppléa au nombre, et quand l'artillerie russe commença à vomir sur elle ses boulets et sa mitraille, les *faucheurs* se précipitèrent en masse contre les batteries, fauchèrent les artilleurs sur leurs pièces, et, maîtres de leurs canons, les retournèrent aussitôt contre l'ennemi.

L'insurrection de 1862 vit reparaitre ces intrépides combattants. La faux a été, dans ce dernier et sanglant épisode du martyre de la Pologne, l'arme à peu près unique d'un peuple exaspéré et à qui ses oppresseurs avaient enlevé tout moyen de défense. Ce ne fut pas seulement le paysan qui s'en arma alors en cette suprême extrémité, mais le bourgeois, l'artisan des villes, le propriétaire, l'élève des universités. Aux premiers bruits de la lutte on sonnait dans tous les villages et chaque jour on voyait arriver, par bandes, ces courageux défenseurs de la cause nationale, en chantant l'hymne patriotique que l'on pourrait appeler le chant du *faucheur* !

(Un abonné).

Malheureux escargots !... Pauvres écrevisses !

A propos de la votation populaire du 20 août, nous attirons l'attention de la Société protectrice des animaux sur les deux recettes suivantes, qu'on trouve dans tous les « livres de cuisine. »

Écrevisses. — Après avoir bien lavé vos écrevisses, vous les mettez dans une casserole, avec sel, poivre et deux feuilles de laurier, des tranches d'oignon, du persil en branches, des ciboules coupées, une bouteille de vin blanc. Placez-les ensuite sur un feu ardent et sautez-les de temps en temps. Quand elles auront bouilli un quart-d'heure

vous les retirez du feu et les laissez dans leur assaisonnement.

Escargots. — Choisissez des escargots de vigne, ce sont les meilleurs ; mettez-les jeûner deux mois dans un vase placé en lieu frais. Après ce temps, jetez-les dans une casserole d'eau bouillante avec une poignée de cendres et autant de sel, et les y laissez bouillir un quart-d'heure ; retirez-les de la coquille, lavez-les à plusieurs eaux et nettoyez-les le mieux possible ; mettez-les bouillir dans une nouvelle eau pendant un quart-d'heure ; rafraîchissez-les, égouttez-les, passez-les au beurre dans une casserole ; accommodez-les soit en matelote, à la poulette ou à la bretonne : l'essentiel est qu'ils soient bien nettoyés.

Il y a là, dans ces procédés culinaires, une cruauté révoltante ; personne ne pourra le contester. Et cependant nous avons la certitude que, sans y songer, de nombreux membres de la Société protectrice des animaux se sont maintes fois régaliés d'escargots ou d'écrevisses et s'en sont pourléchés.

Se figurent-ils peut-être qu'il y ait un grand agrément pour l'écrevisse d'être ainsi sautée dans la casserole sur un feu ardent, et que l'escargot, après avoir jeûné pendant deux mois, soit charita-blement réconforté par un bain d'eau bouillante ?...

Mais on ne paraît guère s'émuvoir de tout cela ; la souffrance, paraît-il, se mesure à la taille de l'animal. C'est si petit l'écrevisse que ça ne souffre pas.

Nous n'irons pourtant pas jusqu'à dire, avec certains plaisants, qu'il faille introduire dans la Constitution fédérale une disposition interdisant de faire bouillir des écrevisses ou des escargots avant de les avoir étourdis ; non, des écrevisses dans la Constitution, ce serait évidem-ment un recul.

Cependant, messieurs, un peu plus de logique, s'il vous plaît !

En chemin de fer.

M. Raoul Lucet faisait l'autre jour, dans sa spirituelle chronique du *XIX^e Siècle*, des réflexions fort originales sur l'influence qu'exercent, momentanément, les voyages en chemin de fer, sur notre manière d'être.

Tout en reconnaissant que l'homme est un animal sociable, qui marche volontiers par troupes (ou par troupeaux), un animal qui aime la compagnie, il fait une exception pour une catégorie spéciale qui, par le temps qui court, tend de plus en plus à s'agrandir; c'est celle des voyageurs en chemin de fer.

En effet, le voyageur en chemin de fer est essentiellement insociable. Il a beau être pétri de la pâte commune, il a beau se recruter dans les classes les plus diverses et les mondes les plus mêlés il faut croire qu'en prenant son billet, il dépouille, par ce fait seul, le vieil homme, pour endosser une personnalité nouvelle, caractérisée par la plus intransigeante misanthropie.

Sa première préoccupation est de s'isoler, de faire bande à part, d'avoir, sinon un compartiment pour lui tout seul, au moins *son coin*, pour se cacher triomphant, mais grognon, à l'abri des frôlements importuns.

Malheureusement, c'est là un idéal qui, en ces temps d'excursions circulaires, de trains de plaisir et de villégia-
ture à outrance, devient de plus en plus difficile à réaliser. Aussi n'est-il pas de stratagèmes auxquels n'ait recours le voyageur en chemin de fer, que l'expérience a rendu perfide et rusé, pour éloigner les gêneurs. On en a vu — de fort bien élevés — qui simulent sans vergogne des infirmités ou des maladies les plus effroyables, jusque et y compris la gale. Il est même une fumisterie courante qui consiste à laisser entendre aux intrus qu'on vient de chez M. Pasteur se faire traiter pour une morsure de chien, ou qu'on est à peine remis d'une violente atteinte de choléra.

Un autre moyen encore consiste à épargner sur les banquettes, valises, parapluies et chapeaux, de façon à faire croire aux nouveaux venus que toutes les places sont prises. Il y a bien encore les bébés en baudruche, avec une musique dans le ventre qui imite, pour peu qu'on presse à point une poire à air habilement dissimulée, les hurlements d'un nourrisson épris d'un besoin urgent; mais cet article de voyage, en outre qu'il est encombrant et cher, ne se trouve pas couramment dans les bazars.

Aucun de ces trucs variés n'est réellement efficace, et, à moins d'un heureux hasard, le pauvre voyageur en chemin de fer n'en est que trop souvent pour ses frais. Il doit se résigner à voyager dans une boîte roulante pleine de chair humaine en fermentation, pèle-mêle avec un tas d'inconnus grincheux, méphitiques ou musqués qui vous marchent sur les pieds, vous cognent du coude, de l'épaule, du genou, du derrière, vous soufflent dans le nez et, par peur des

escarbilles ou des courants d'air, s'obstinent à tenir les portières fermées.

Le plus enrageant, c'est que six fois sur dix, il y a là, à quelques mètres, en avant ou en arrière, une bonne demi-douzaine de compartiments vides ou à peu près, où l'on pourrait s'étendre à son aise pour « roupiller » en paix, réver à sa mie ou bâtir des châteaux en Espagne!... Mais on s'est trop pressé; on était en retard, ou bien, empêtré de bagages, on a mal vu; on a ouvert au petit bonheur la première portière venue, qui, naturellement, s'est trouvée être celle du compartiment le plus encombré. Puis la locomotive a siillé: il n'était déjà plus temps d'aller voir ailleurs. Il a fallu faire contre fortune bon cœur et boire le calice jusqu'à la lie.

Genève. 1842-1892.

En 1842, la balance du grand livre municipal de Genève était de 981,516 fr. et la dette inscrite s'élevait à 1.045,030 fr.

Le budget pour 1843 comptait un total de dépenses de 320,319 fr. et les recettes étaient évaluées à la même somme, tandis que pour 1893 le budget de la ville de Genève a prévu des dépenses pour une somme de 2,831,200 fr.

Le service d'éclairage de la Ville se faisait en 1842 par 200 réverbères à huile. Le théâtre ne figurait pas aux dépenses, la Ville se bornant à accorder la salle gratis au directeur, qui devait fournir une troupe d'opéra avec vaudeville et comédie et un orchestre de 31 musiciens, donner 80 représentations, soumettre les pièces à la censure, faire relâche une trentaine de jours déterminés suivant ou précédant les solennités religieuses et terminer son spectacle à dix heures et demie au plus tard.

Dans le budget de 1843, les dépenses ordinaires pour les écoles primaires sont portées pour 1592 fr. pour deux écoles primaires, tandis qu'aujourd'hui il participe pour 138,600 fr. aux frais des écoles primaires et en particulier à la moitié des traitements de 128 fonctionnaires de l'enseignement primaire.

D'une manière générale, on peut observer que, durant cette période de cinquante années, avec le progrès des exigences et le développement des besoins, la progression des charges municipales est loin d'être demeurée simplement proportionnelle à l'accroissement de la population. La Genève de 1842, avec un budget de 320,000 fr., satisfaisait aux besoins de ses 29,000 habitants; la Genève de 1892 a besoin de 2,831,200 fr. pour les dépenses du ménage de ses 53,000 habitants.

Tels sont les intéressants détails donnés par M. Chérubiez, au Conseil municipal de Genève, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Constitu-

tion de 1842, dont l'article 30 stipulait que la Ville de Genève formait une commune. On sait qu'avant cette époque, et d'après la Constitution de 1814, c'était le gouvernement qui administrait la ville.

M. le professeur Etli vient de publier dans la *Revue* un article sur le paratonnerre, qui intéressera tout particulièrement nos propriétaires campagnards; car, dit M. Etli, si dans les villes on peut, à la rigueur, se passer d'un paratonnerre sur chaque maison, il n'en est pas de même des maisons éparées, des hameaux et des villages. En général, les maisons isolées, les constructions un peu élevées, qui dépassent en hauteur ce qui les environne, sont particulièrement exposées à être frappées par la foudre.

Quoique le paratonnerre soit un appareil qui paraisse très simple, il se complique d'une foule de détails très importants, et son installation, dans laquelle il faut nécessairement tenir compte de la nature du sol environnant, de la forme de l'édifice, de la nature des matériaux employés dans sa construction, ne peut se faire que sous la direction d'un spécialiste. Ce n'est qu'avec de telles précautions qu'un paratonnerre peut mettre un édifice à l'abri de tout danger; tandis que s'il est défectueux, il peut devenir la cause de funestes méprises.

M. Etli recommande tout particulièrement les paratonnerres sortant des ateliers de M. Louis Fatio, à Lausanne, qui s'occupe depuis quinze ans de la construction de ces appareils, et qui en a fait une étude approfondie au double point de vue théorique et pratique.

Du reste, le meilleur éloge qu'on puisse faire du système de paratonnerre de la maison L. Fatio, se trouve dans le fait que, depuis quinze ans de pratique, aucun sinistre ne s'est produit sur les immeubles ainsi protégés.

Lè dou polets.

Quand on sè crâi d'embéguinâ on taborniô po lâi accrotsi lo bon et lâi laissi lo crouïo, faut bin tsouyi que lo soi-disant taborniô ne sâyé pas lo pe mâlin.

On eincourâ et on pâysan que fasont route einseimblîo, arrevont contrè lè midzo à ne n'eindrâi iô sè décidont à dinâ ào cabaret.

Après la soupa et lo bouli, on lâo sai dou polets su on pliat; mâ ion dè clliâo polets étai dodu et gras, tandi que l'autre étai petiolet et mégrolet. Lo carabatier, ein poseint lo pliat su la trablia, avâi met, sein férè attenchon, lo bio polet dâo coté dâo pâysan, et l'autre, dâo coté dè l'incurâ.

L'incurâ, qu'amâvè lè bons bocons, et qu'allugâvè lo gros pudzin, ne savâi pas trâo coumeint férè po l'avâi, kâ n'ou-sâvè pas lo preindrâ dézo lo naz dâo pâysan et lâi laissi lo crouïo; mâ coumeint l'étai suti, ye coumeincè à racontâ dâi z'histoirâs ào pâysan et à lâi dévezâ dè la terra, dâo sélao, dè la louna et dâi z'étailes et à lâi espliquâ que tot cein ve-